

gDTC - Anomalie #3679

La facture ne prend pas en compte le montant annuel attendu pour la cotisation précédente

29/04/2019 14:12 - Isabella Vanni

Statut:	Confirmé	Début:	29/04/2019
Priorité:	Élevée	Echéance:	
Assigné à:	Benjamin Drieu	% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0.00 heure
Version cible:			

Description

Le membre n° 1937 a réglé par virement une cotisation de 166,70 € au lieu des 200 € habituels. Cela est arrivé sans doute car le lien à la facture dans la relance automatique du 08/04/2019 renvoyait à une page où était reporté le montant de la cotisation de la période précédente (arrêté à 166,70 € car CB stoppée) au lieu du montant annuel attendu (200,04 €).

Il faudrait que sur la facture figure le montant annuel attendu.

Historique

#1 - 12/10/2023 10:43 - Benjamin Drieu

- Statut changé de Nouveau à Confirmé

Il faudrait que la procédure « reminder » prenne le maximum entre le montant plancher de l'adhésion et le montant payé l'adhésion précédente.

#2 - 12/10/2023 10:45 - Benjamin Drieu

En fait, plutôt le maximum entre montant mensuel×périodicité et montant année n-1.